

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00488
Numéro SIREN : 531 614 907
Nom ou dénomination : SNC HELIODOM 27

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2019 sous le numéro de dépôt 15810

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (art. 303, Section
A) de la Loi de Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise		SNC HELIODOM 27			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		C/O NOVANCES Services			06200 NICE		
Numéro SIRET *		5 3 1 6 1 4 9 0 7 0 0 0 3 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le		3 1 0 8 2 0 1 9	
				Exercice N-1 clos le		3 1 0 8 2 0 1 8	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028		030		12 327 093	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044		048		12 743 474	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		207 094	
	Autres * (3)	072		074		1 250	
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084		086		4 989	
Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096		098		213 333	
Total général (I+II)		110		112		12 540 425	
		14 408 998		2 081 905		12 327 093	
		14 408 998		2 081 905		12 743 474	
		207 094		1 250		207 094	
		1 250				1 250	
		4 989				4 989	
		213 333				213 344	
		14 622 330		2 081 905		12 956 818	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
Capital social ou individuel *		120		5 000		5 000	
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126					
Réserves réglementées *		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131					
Report à nouveau		134		(1 457 593)		(1 240 496)	
Résultat de l'exercice		136		(210 284)		(217 098)	
Provisions réglementées		140					
Total I		142		(1 662 877)		(1 452 593)	
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		154					
Emprunts et dettes assimilées		156		8 460 532		8 666 640	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés *		166					
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		5 741 521		5 742 771	
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		14 203 303		14 409 411	
Total général (I + II + III)		180		12 540 425		12 956 818	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302, Section A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SNC HELI DOM 27		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 0 8 2 0 1 9		13 1 0 8 2 0 1 8		
								Néant		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210						
	Production vendue { biens services * }	215		214						
		217		218	520 402		520 121			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
	Autres produits			230						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	520 402		520 121			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
		Variation de stock (marchandises) *			236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240						
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	6 261		6 250			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		243		244	22 471		22 190			
Rémunérations du personnel *				250						
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252						
Dotations aux amortissements *				254	416 381		416 381			
Dotations aux provisions				256						
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262							
	260									
Total des charges d'exploitation (II)			264	445 113		444 821				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	75 288		75 300			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280						
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294	285 573		292 397			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300						
		348								
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(210 284)		(217 098)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	210 284			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
Déductions	Entreprise nouvelles (44, services) 986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44, loi n° 86-102) 127	Zones de revitalisation rurales (44, loi n° 98-1266) 138			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, services) 981	Jeune entreprise innovante (44, services A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies) 991	Îles de compétitivité zones CICE (art. 44 octies) 990						
	Divers dont ZFA (44, quinquies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser (IUD) (art. 44 quinquies) 992				350		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655									
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354	210 284		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	210 284			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CepiG Group

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	1 084 813	422		424		426	1 084 813				
	Constructions	430	13 324 185	432		434		436	13 324 185				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	14 408 998	492		494		496	14 408 998				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	1 665 524	522		524	416 381	526	2 081 905				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	1 665 524	572		574	416 381	576	2 081 905				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC HELIODOM 27

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636	
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
		Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656	
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL				680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 250
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 250
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 12 540 425.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 520 401.72 Euros et dégageant un déficit de 210 284.26- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La SNC HELIODOM 27 a été créée le 29 mars 2011 avec comme objet social la construction d'un ensemble immobilier destiné au logement social à la Réunion.

Le programme a été livré le 12 août 2014.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	1 084 813		
Constructions sur sol propre	13 324 185		
TOTAL	14 408 998		
TOTAL GENERAL	14 408 998		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			1 084 813	
Constructions sur sol propre			13 324 185	
TOTAL			14 408 998	
TOTAL GENERAL			14 408 998	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	1 665 524	555 175	138 794	2 081 905
TOTAL	1 665 524	555 175	138 794	2 081 905
TOTAL GENERAL	1 665 524	555 175	138 794	2 081 905

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	555 175				
TOTAL	555 175				
TOTAL GENERAL	555 175				

Les constructions font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 32 ans.

Conformément à l'avis CNC du 4 octobre 2006 applicable aux loueurs en location financement, les constructions n'ont pas fait l'objet de ventilation par composants.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	207 094	207 094	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 250	1 250	
TOTAL	208 344	208 344	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	8 460 532	329 667	914 246	7 216 619
Taxe sur la valeur ajoutée	1 250	1 250		
Groupe et associés	5 741 521	5 741 521		
TOTAL	14 203 303	6 072 438	914 246	7 216 619

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	0.0100	500 000			500 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	120 296
Total	120 296

Charges et produits constatés d'avance

Néant

SNC HELIODOM 27
Société en nom collectif
au capital de 5 000 euros
Siège social : C/O Novances Services Immeuble Horizon
455 Promenade des Anglais
06200 NICE
531 614 907 RCS NICE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 NOVEMBRE 2019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 210.284,26 € euros de la manière suivante :

- affectation au compte « report à nouveau » pour la totalité soit 210.284,26 euros

Après affectation, le compte « report à nouveau » passe de – 1.457.593,15 euros à – 1.667.877,41 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

